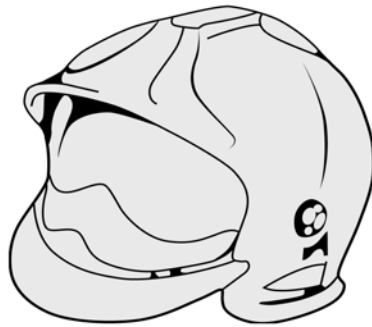


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2007-15

ANNEE 2007

Edition du 21 novembre 2007

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2007-15

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 novembre 2007

2007 – 044 - Approbation de procès-verbal	4
2007 – 045 – Indemnités de Mme la payeuse départementale	5
2007 – 046 – Primes annuelles aux agents sous contrat	6
2007 – 047 – Créations et suppressions de postes	7
2007 – 048 – Contingent communal – Contribution du conseil général – Contribution du SDIS de l'Eure – Année 2008	9
2007 – 049 – Tarifs des interventions payantes – Année 2008	11
2007 – 050 – AP / CP – Exercice 2008	14
2007 – 051 – Débat d'orientations budgétaires 2008	19
2007 – 052 – Compte épargne-temps	20

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
16 novembre 2007**

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 16 novembre 2007

OBJET

2007 – 044 - Approbation de procès-verbal

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 novembre 2007 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Leblond, Térouinard.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Vella donne pouvoir à M. Boisard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

M. De Montgolfier donne pouvoir à M. Leblond

Absents, excusés :

Mme Santerre

Mrs de Montgolfier, Hamel, Gorges, Huwart, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2007.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-15 du : 21 novembre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 19 novembre 2007

est exécutoire à la date du : 21 novembre 2007

Pour le président,

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 16 novembre 2007

OBJET

2007 – 045 – Indemnités de Mme la payeuse départementale

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 novembre 2007 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Leblond, Téroinard.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Vella donne pouvoir à M. Boisard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

M. De Montgolfier donne pouvoir à M. Leblond

Absents, excusés :

Mme Santerre

Mrs de Montgolfier, Hamel, Gorges, Huwart, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 15 novembre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le président à mandater la somme de 3 246,40 € relative à l'indemnité de conseil de Mme la payeuse départementale.

Les crédits prévus à cet effet ont été inscrits au BP 2007.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-15 du : 21 novembre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 19 novembre 2007

est exécutoire à la date du : 21 novembre 2007

Pour le président,

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 16 novembre 2007

OBJET

2007 – 046 – Primes annuelles aux agents sous contrat

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 novembre 2007 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Leblond, Térouinard.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Vella donne pouvoir à M. Boisard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

M. De Montgolfier donne pouvoir à M. Leblond

Absents, excusés :

Mme Santerre

Mrs de Montgolfier, Hamel, Gorges, Huwart, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 15 novembre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le versement de la prime de fin d'année aux agents ayant travaillé plus de 3 mois au S.D.I.S. quelque soit leur statut.
Cette mesure prend effet à compter de l'année 2007.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-15 du : 21 novembre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 19 novembre 2007

est exécutoire à la date du : 21 novembre 2007

Pour le président,

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 16 novembre 2007

OBJET

2007 – 047 – Créations et suppressions de postes

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 novembre 2007 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Leblond, Térouinard.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Vella donne pouvoir à M. Boisard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

M. De Montgolfier donne pouvoir à M. Leblond

Absents, excusés :

Mme Santerre

Mrs de Montgolfier, Hamel, Gorges, Huwart, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 15 novembre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise :

➤ la suppression d'un poste de capitaine

➤ la création d'un poste de commandant

à compter du 1^{er} janvier 2007, le chef de groupement des sapeurs-pompiers de Dreux remplissant les conditions d'ancienneté et de formation pour être promu à ce grade

➤ la création d'un poste d'infirmier de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} janvier 2008, permettant de mettre en place une articulation entre le simple suivi de l'aptitude médicale et la médecine préventive.

➤ la création d'un poste de sapeur, à compter du 1^{er} janvier 2008, un sous-officier du centre de secours principal de CHATEAUDUN ne pouvant plus participer aux interventions et ayant été placé en S.H.R., cette situation créant un déséquilibre dans les équipes de garde.

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-15 du : 21 novembre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 19 novembre 2007

est exécutoire à la date du : 21 novembre 2007

Colonel Didier Paris

- la suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe
- la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe
à compter du 1^{er} janvier 2008, aux services techniques.

- la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe
à compter du 1^{er} décembre 2007, suite à l'admission à la retraite d'un agent.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 16 novembre 2007

OBJET

2007 – 048 – Contingent communal – Contribution du conseil général – Contribution du SDIS de l'Eure – Année 2008

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 novembre 2007 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Leblond, Térouinard.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Vella donne pouvoir à M. Boisard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

M. De Montgolfier donne pouvoir à M. Leblond

Absents, excusés :

Mme Santerre

Mrs de Montgolfier, Hamel, Gorges, Huwart, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 15 novembre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le montant du contingent des communes et des contributions du conseil général d'Eure et Loir et du SDIS de L'Eure pour 2008 :

Collectivité	Montant	Part relative
communes et EPCI	15 693 572,31 €	52,57%
Département	14 100 000,00 €	47,23%
SDIS de l'Eure	60 395,03 €	0,20%
soit un montant total de	29 853 967,34 €	100 %

Le contingent des communes d'Eure et Loir 2007 est augmenté, pour 2008, de l'indice des prix à la consommation soit 1,13 % (indices retenus : indice des prix à la consommation, série hors tabac,

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-15 du : 21 novembre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 19 novembre 2007

est exécutoire à la date du : 21 novembre 2007

Colonel Didier Paris

ensemble des ménages, série France entière (métropole et DOM), période de juillet tel que publié au journal officiel fin août de chaque année et dont l'évolution est calculée par référence au même indice publié l'année précédente soit pour 2008 : indice juillet 2007 = 114,60 indice juillet 2006 = 113,32 Evolution = 1,13 %). La contribution de chaque commune ou EPCI est répartie proportionnellement et pour une moitié en fonction du potentiel fiscal et pour l'autre, de la population DGF de l'année N-1 de la collectivité concernée.

Le montant de la contribution du conseil général, pour 2008, est le montant appelé en 2007 augmenté de 230 K€ soit une évolution de 1,66 %.

Le montant de la contribution du SDIS de l'Eure pour 2008 est augmenté de 1,13 % par rapport au montant appelé en 2007.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, valide le tableau de répartition joint en annexe, dont le montant total, pour l'année 2008, s'élève à **29 853 967,34 €**.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-15 du : 21 novembre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 19 novembre 2007

est exécutoire à la date du : 21 novembre 2007

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 16 novembre 2007

OBJET

2007 – 049 – Tarifs des interventions payantes – Année 2008

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 novembre 2007 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Leblond, Térouinard.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Vella donne pouvoir à M. Boisard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

M. De Montgolfier donne pouvoir à M. Leblond

Absents, excusés :

Mme Santerre

Mrs de Montgolfier, Hamel, Gorges, Huwart, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 15 novembre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve les tarifs suivants, pour l'année 2008, au titre des interventions présentant un caractère de « service rendu » et s'appliquant aux bénéficiaires de l'intervention ou au prestataire défaillant :

1 - Participation par forfait :

		2007	2008
<i>Déplacement pour ouverture de porte sans danger imminent</i>		105,00 €	106,00 €
<i>Déplacement pour inondation due à une défectuosité de l'installation</i>	<i>Intervention inférieure à 1 heure</i>	86,00 €	87,00 €
	<i>Par heure supplémentaire</i>	63,00 €	64,00 €
<i>Déplacement pour intervention sur nids d'insectes</i>	<i>Sur le domaine privé</i>	52,00 €	53,00 €
<i>Déplacement pour ascenseur bloqué</i>	<i>(hors urgence)</i>	179,00 €	180,00 €
<i>Déplacement pour sauvetage d'animaux errants</i>		105,00 €	106,00 €

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-15 du : 21 novembre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 19 novembre 2007

est exécutoire à la date du : 21 novembre 2007

Colonel Didier Paris

2 - Participation pour les services de sécurité (en salle ou extérieur) :

1. Frais de personnel, par heure non fractionnée

- 1 vacation taux « sous-officier » par personne (avec facturation minimum de 3 vacations et taux en vigueur selon la période : intervention / dimanche / nuit)

2. Frais de matériel, par déplacement

(base : vacation taux intervention à 100 % « sous-officier »)

- VL, motopompe, embarcation..... 5 vacations
- VSAB, VUD 6 vacations
- Porteur d'eau 7 vacations
- Engins spéciaux (EPA, CCGC, BEA...)..... 8 vacations

En outre, les organisateurs prennent en charge le(s) repas des personnels de sécurité présents entre 12h00 et 14h00 et/ou entre 18h30 et 20h30.

3 – Interventions diverses

Les interventions diverses présentant le caractère de service rendu par les sapeurs pompiers seront facturées à l'heure.

1. Frais de personnel, par heure non fractionnée

- Taux horaire correspondant au grade des intervenants, au taux en vigueur selon la période (jour, dimanche, nuit)

2. Frais de matériel, par heure

(base : vacation taux intervention à 100 % « sous-officier »)

- VL, motopompe, embarcation..... 5 vacations
- VSAB, VUD 6 vacations
- Porteur d'eau 7 vacations
- Engins spéciaux (EPA, CCGC, BEA...)..... 8 vacations

4 – Lignes spécialisées

Un certain nombre d'établissements recevant du public disposent d'un poste téléphonique d'urgence relié directement au centre opérationnel du SDIS. Tout appel provenant de ce type de poste aboutit par un accès spécifique au standard du CODIS et est traité prioritairement. Lors de la séance du 25 juin 1992, la commission administrative des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir d'alors avait décidé que les sociétés bénéficiant de ce matériel participeraient au coût de maintenance du système qui leur était dédié.

Pour l'année 2008, le tarif 2007 est maintenu, soit 274,00 €.

5 – Interventions sur autoroutes

L'article L 1424-42 du CGCT précise que les interventions effectuées par les services d'incendie et de secours sur le réseau routier et autoroutier concédé font l'objet d'une prise en charge par les sociétés concessionnaires.

L'arrêté du 7 juillet 2004 qui en découle fixe la tarification applicable en définissant 2 catégories d'interventions :

- interventions courantes
- interventions de longue durée et à caractère spécifique.

Les coûts forfaitaires et les coûts horaires des moyens doivent faire l'objet, chaque année, d'une réévaluation en fonction de l'indice des prix à la consommation (ensemble des ménages FRANCE entière) et les conditions de prise en charge sont déterminées par une convention entre les services départementaux d'incendie et de secours et les sociétés concessionnaires ». Lors de sa séance du 13 octobre 2006, le bureau, à l'unanimité, a autorisé le président à signer, avec la société Cofiroute, la convention relative aux modalités d'intervention des sapeurs pompiers sur le réseau autoroutier concédé.

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-15 du : 21 novembre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 19 novembre 2007

est exécutoire à la date du : 21 novembre 2007

Colonel Didier Paris

Interventions courantes (base d'un coût unitaire forfaitaire)	Coûts 2005/06	Coûts à/c du 01/09/06	Coûts 2008
Secours à personnes	357,00 €	362,88 €	374,31 €
Accidents de la circulation	450,00 €	457,41 €	471,82 €
Autres opérations	367,50 €	373,55 €	385,32 €
Interventions de longue durée à caractère spécifique (coût horaire des moyens engagés et de la durée de l'opération)			
VSAB / VSAV	103,00 €	104,70 €	108,00 €
FPT - Véhicules incendie	183,00 €	186,01 €	191,87 €
Véhicules de secours routier ou FSR	135,00 €	137,22 €	141,54 €
VL / VLM / VTU	62,00 €	63,02 €	65,01 €
VPC	127,00 €	129,09 €	133,16 €
Autres	169,00 €	171,78 €	177,19 €

6 – Transports inter hospitaliers

Depuis le 1^{er} juillet 2003, conformément aux instructions de monsieur le préfet d'Eure et Loir, le SAMU ne demande plus aux sapeurs pompiers d'assurer les transports inter hospitaliers non médicalisés. Seuls les transports inter hospitaliers médicalisés sont assurés par le SDIS mais uniquement en cas de carences d'ambulanciers privés.

Néanmoins ces missions ne sont pas du ressort des sapeurs pompiers, entraînant des déplacements longs (Dreux-Rouen, Chartres-Orléans, Dreux-Paris...) et neutralisent de façon importante les moyens de secours (VSAV) et les personnels, souvent sapeurs pompiers volontaires.

Ces interventions étaient donc facturées forfaitairement à raison de 348,67 euros (intra département) et de 593,47 euros (hors département), par décision du conseil d'administration en date du 16 octobre 2003.

Ensuite, et afin de rendre particulièrement dissuasif le recours aux moyens du SDIS pour ce type de mission, le conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 15 mars 2004, de majorer de 300 % ces forfaits soit 1 046,01 € pour 1 T.I.H. intra départemental et 1 780,41 € pour 1 T.I.H. hors département.

Pour 2008, le coût 2007 des T.I.H. effectués à la demande du SAMU (forfait) est maintenu à hauteur de :

- 1 067,00 € pour un T.I.H. intra départemental,
- 1 830,00 € pour un T.I.H. hors département.

7 – Transports primaires pour carences d'ambulanciers hors médicalisation - SMUR

L'article L 1424-42 du CGCT indique que « *les interventions effectuées par les services d'incendie et de secours à la demande de la régulation médicale du centre 15, lorsque celle-ci constate le défaut de disponibilité des transporteurs sanitaires privés [...] font l'objet d'une prise en charge financière par les établissements de santé, sièges des services d'aide médicale d'urgence* ».

Pour 2008, il est appliqué le coût forfaitaire de 105 € (arrêté du 30/11/2006) par intervention, dans l'attente de la publication de l'arrêté fixant les tarifs applicables dans le cadre des carences d'ambulanciers, pour 2008.

Le conseil d'administration autorise le président à signer les documents (conventions, avenants ...) en découlant.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-15 du : 21 novembre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 19 novembre 2007

est exécutoire à la date du : 21 novembre 2007

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 16 novembre 2007

OBJET

2007 – 050 – AP / CP – Exercice 2008

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 novembre 2007 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Leblond, Térouinard.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Vella donne pouvoir à M. Boisard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

M. De Montgolfier donne pouvoir à M. Leblond

Absents, excusés :

Mme Santerre

Mrs de Montgolfier, Hamel, Gorges, Huwart, Lethuillier, Sirdey, Sourisseau, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 15 novembre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte des AP / CP suivants, repris dans le projet de DOB 2008 :

I – Les autorisations de programme votées antérieurement

15 autorisations de programme poursuivront leur exécution en 2008.

1.1 – Les opérations immobilières

Les opérations immobilières gérées par le conseil général sont au nombre de 12 et elles totalisent une inscription de CP 2008 pour un montant de 2,8 M€. Il est important de mentionner que les AP 21, 27, 32 et 35 font l'objet d'un redimensionnement pour une prise en charge d'un surcoût.

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-15 du : 21 novembre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 19 novembre 2007

est exécutoire à la date du : 21 novembre 2007

Pour le président,

Colonel Didier Paris

- sur l'AP 21 (programme 2004) : CI St Aubin des Bois
CI St Victor de Buthon
CI Beaumont les Autels
- sur l'AP 27 (programme 2005) : CI Dangeau
CI Fontaine la Guyon
- sur l'AP 32 (Programme 2006) : CI Allonnes
CI Alluyes
CI Bu
CI Chatillon en Dunois
CI Jouy
- sur l'AP 35 (Programme 2007) : CS St Rémy sur Avre

Toutefois, il convient de rappeler que l'AP 1 devra faire l'objet de modification, si la construction du CSP de Chartres est réalisée dans le cadre d'un BEA et l'école départementale d'une DSP.

AP 1 – Construction du CSP de Chartres et de l'école départementale

AP 1 Construction CSP Ecole				
Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	CP 2007	CP 2008	au-delà de 2008
36 500 000,00	86 372,39	212 558,00	100 000,00	36 101 069,61

AP 20 – Opérations globalisées CS/CI (programme 2003)

AP 20 Opérations globalisées CS/CI 2003					
Montant		Réalisé avant le 01/01/2007	CP 2007	CP 2008	au-delà de 2008
AP initiale	4 207 000,00	748 325,89	878 463,03	250 000,00	2 300 211,08
Redimensionnement	-30 000,00				
Montant AP	4 177 000,00				

Diminution de l'AP suite à une mauvaise lecture des tableaux sur les dépenses bâtimentaires du conseil général

AP 21 – Opérations globalisées CS/CI (programme 2004)

AP 21 Opérations globalisées CS/CI 2004					
Montant		Réalisé avant le 01/01/2007	CP 2007	CP 2008	CP au-delà de 2008
AP initiale	4 570 000,00	7 466,66	623 142,60	1 040 000,00	3 009 390,74
Redimensionnement	110 000,00				
Montant AP	4 680 000,00				

AP 27 – Opérations globalisées CS/CI (programme 2005)

AP 27 Opérations globalisées CS CI 2005					
Montant		Réalisé avant le 01/01/2007	CP 2007	CP 2008	CP au-delà de 2008
AP initiale	2 710 000,00	2 988,82	141 571,30	570 000,00	2 035 439,88
Redimensionnement	40 000,00				
Montant AP	2 750 000,00				

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-15 du : 21 novembre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 19 novembre 2007

est exécutoire à la date du : 21 novembre 2007

Colonel Didier Paris

AP 28 – Grosses réparations (programme 2005)

AP 28 Grosses réparations programme 2005				
Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	CP 2007	CP 2008	CP au-delà de 2008
300 000,00	183 573,46	0,00	0,00	116 426,54

Le programme étant terminé, il est proposé de clôturer l'AP

AP 29 – Extension de la direction

AP 29 Extension direction				
Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	CP 2007	CP 2008	CP au-delà de 2008
650 000,00	16 266,86	530 000,00	100 000,00	3 733,14

AP 32 – Opérations globalisées CS/CI (programme 2006)

AP 32 Opérations globalisées 2006					
Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	CP 2007	CP 2008	CP au-delà de 2008	
AP initiale	1 900 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	3 025 000,00
Redimensionnement	1 525 000,00				
Montant AP	3 425 000,00				

AP 33 – Grosses réparations (programme 2006)

AP 33 Grosses réparations 2006				
Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	CP 2007	CP 2008	CP au-delà de 2008
300 000,00	89 025,84	200 733,53	0,00	10 240,63

Le programme se terminant en 2007, cette AP sera clôturée courant 2008, celle-ci pouvant faire l'objet d'un report de crédits au BS 2008, si des dépenses sont effectuées sur le mois de décembre 2007.

AP 35 – Opérations globalisées (programme 2007)

AP 35 Opérations globalisées 2007				
Montant	CP 2007	CP 2008	CP au-delà de 2008	
AP initiale	2 000 000,00	50 000,00	150 000,00	2 470 000,00
Redimensionnement	670 000,00			
Montant AP	2 670 000,00			

AP 36 – Grosses réparations (programme 2007)

AP 36 Grosses réparations 2007		
Montant	CP 2007	CP 2008
300 000,00	200 000,00	100 000,00

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-15 du : 21 novembre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 19 novembre 2007

est exécutoire à la date du : 21 novembre 2007

Colonel Didier Paris

1.2 – Les opérations concernant le matériel d'incendie et de secours

3 opérations lancées précédemment verront leur exécution se terminer en 2008, dont l'une fait l'objet d'un redimensionnement.

AP 31 – Acquisition de 17 CCR

Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	CP 2007	CP 2008
2 577 367,00	0,00	2 268 894,00	308 473,00

AP 37 – Acquisition de 2 EPA

AP 37 Acquisition de 2 EPA			
Montant		CP 2007	CP 2008
AP initiale	700 000,00	36 000,00	864 000,00
Redimensionnement	200 000,00		
Montant AP	900 000,00		

AP 38 – Acquisition de 4 FPT

AP 38 Acquisition de 4 FPT		
Montant	CP 2007	CP 2008
720 000,00	340 000,00	380 000,00

1.3 – Les opérations concernant le matériel de transmission

AP 30 – Marché bips et pogsags

Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	CP 2007	CP 2008	CP au-delà de 2008
120 000,00	65 455,88	30 000,00	0,00	24 544,12

Le programme étant terminée, cette AP sera clôturée en 2008.

1.4 – Les opérations d'informatique de gestion

AP 34 Renouvellement progiciel GF/RH			
Montant	Réalisé avant le 01/01/2007	CP 2007	CP 2008
500 000,00	0,00	150 000,00	350 000,00

II – Les autorisations de programme à ouvrir en 2008

4 autorisations de programme devraient faire l'objet d'une décision d'ouverture en 2008.

2.1 – Les opérations immobilières

Deux opérations concernant les opérations immobilières ont été proposées par le conseil général pour 2008. Il s'agit de l'AP 39 et de l'AP 40 relative aux opérations globalisées 2008 à lancer.

AP 39 – Opérations d'aménagement (programme 2008)

AP 39 opérations aménagement 2008		
Montant	CP 2008	CP 2009
600 000,00	200 000,00	400 000,00

AP 40 – Opérations globalisées (programme 2008)

AP 40 Opérations globalisées CS CI 2008		
Montant	CP 2008	CP 2009
2 700 000,00	80 000,00	2 620 000,00

Ces opérations pourraient concerner :

- la construction du CS d'Epernon
- la construction des CI de :
 - Baigneaux
 - La Ferté Villeneuve
 - Boissy les Perche
- l'aménagement et la mise au norme sanitaire du CS d'Orgères en Beauce.

2.2 – Les opérations concernant le matériel d'incendie et de secours

AP 41 – Acquisition de 2 FSR

AP 41 Acquisition de 2 FSR		
Montant	CP 2008	CP 2009
500 000,00	190 000,00	310 000,00

2.3 – Les opérations concernant le matériel de transmission

AP 42 Acquisition de 1050 sélectifs		
Montant	CP 2008	CP au-delà de 2008
360 531,00	120 177,00	240 354,00

Renouvellement du parc des bips d'alerte pour les SPV.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

Pour le président,

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-15 du : 21 novembre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 19 novembre 2007

est exécutoire à la date du : 21 novembre 2007

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 16 novembre 2007

OBJET

2007 – 051 – Débat d'orientations budgétaires 2008

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 novembre 2007 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Térrouinard.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Vella donne pouvoir à M. Boisard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

M. De Montgolfier donne pouvoir à M. Leblond

Absents, excusés :

Mme Santerre

Mrs de Montgolfier, Hamel, Gorges, Huwart, Sirdey, Sourisseau, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 15 novembre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte des orientations budgétaires 2008, conformément au rapport joint en annexe.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-15 du : 21 novembre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 19 novembre 2007

est exécutoire à la date du : 21 novembre 2007

Pour le président,

Colonel Didier Paris

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 16 novembre 2007

OBJET

2007 – 052 – Compte épargne-temps

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 novembre 2007 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mme Billarand-Dauphin,

Mrs Boisard, Bonissol, Chevallier, Fauve, Frard, Gigon, Hériot, Jaulneau, Leblond, Lethuillier, Téroinard.

M. Gorges donne pouvoir à M. Favrat

M. Vella donne pouvoir à M. Boisard

M. Venot donne pouvoir à M. Chevallier

M. De Montgolfier donne pouvoir à M. Leblond

Absents, excusés :

Mme Santerre

Mrs de Montgolfier, Hamel, Gorges, Huwart, Sirdey, Sourisseau, Vella, Venot.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir représenté par M. Philippe Leblanc, directeur de cabinet.

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Paris, médecin-colonel Serrano, capitaine Alexandre, lieutenant Egasse, sergent-chef Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : Mme Andrée Turuban, payeuse départementale.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 15 novembre 2007,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- valide la mise en œuvre du système compte épargne-temps au sein du SDIS, conformément au décret n° 2004-878 du 26 août 2004,
- entérine la mise en application du décret n° 2007-1597 du 12 novembre 2007.

Le président
du conseil d'administration

Claude FAVRAT

La présente délibération, publiée dans le recueil n° 2007-15 du : 21 novembre 2007

transmise au contrôle de la légalité le : 19 novembre 2007

est exécutoire à la date du : 21 novembre 2007

Pour le président,

Colonel Didier Paris